

**A.R.D.U.**  
**Association Régionale de Développement Unifié**



En collaboration avec

**Alliance Autochtone, Local 30, Mistassini**



**La forêt**  
**Versus le développement local**

**Mémoire**  
**Présenté à la commission d'étude sur la maximisation des retombées**  
**économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les**  
**régions.**

**Février 2003**

Tout d'abord je vous salut mesdames et messieurs, et vous remercie de bien avoir voulu laisser place à notre association de s'exprimer, non seulement au nom des autochtones hors réserves mais en celui de ceux et celles que nous représentons. Et qui sont préoccupé en ce qui a trait au sujet de la consultation actuelle qu'est la (développement régional).

En commençant, permettez-moi de présenté notre association, elle est tout d'abord un organisme sans but lucratif qui a vu le jour en 1998 afin de trouver une solution au manque d'emploi flagrant dans notre communauté tout en s'harmonisant avec nos préoccupations collectives face à la forêt et favoriser le partenariat entre autochtones hors réserve et non-autochtones.

Notre association se définit comme entreprise d'économie sociale. Non pas une coopérative forestière qui a notre avis ne sont pas des entreprises d'économie social, loin de la , non pas non plus tel que certaines instance voudrait restreindre dans un créneau déficitaire . Mais beaucoup plus dans l'exemple philosophique des caisses « Populaire Desjardins » à l'époque de leurs créations. Nous croyons que nous ne pouvons dissocier les deux termes, ( Économie et Social ) en effet le social ( qui présuppose l'individu ) est étroitement relié à l'économie, et ne peut être dissocié. De même que l'économie n'aurait de raison d'existence sans l'individu. **Donc l'économie sociale prend tout son sens dans la redistribution collective, de l'emploi, des ressources , et des retombés qui en découlent.** Comment ? Et bien nous devons le faire en se réappropriant partiellement certains créneaux de productions actuelles et futures de nos ressources autant en ce qui a trait à la transformation qu'à l'exploitation et la récolte. Car le développement économique des deux dernières décennies qui se base uniquement sur les prémisses des possédants du capital comme agent prioritaire. À eu comme effet de façonné l'accentuation des écarts entre riches et pauvres au niveau mondial et aussi chez nous. Ont peut noter qu'alors même que ce que nous appelons système économique provincial et fédéral dégage des surplus budgétaires causés par une meilleure activité économique générale, le taux de chômage et d'assisté sociaux diminue, en même temps que les soupes populaires ont une croissance soutenue. Situation paradoxal me diriez vous, Non, simplement jeux de coulisse politique et jeux de mots médiatique qui se résume en un mots, sous toutes ses facettes (contrôle).

Alors, nous osons espérer que l'actuelle exercice n'est pas encore une propagande de prestidigitateurs politiques comme l'as été la révision du régime forestier. Et n'oublions pas que "le développement local prend forme à la fois sur la base de nouvelles préoccupations et des impasses du développement institué".

Nous ferons part ici à la commission de notre vécu, en tant qu'association d'économie sociale afin qu'elle puisse se faire une idée de la situation réelle du sous-développement local volontaire que nous vivons collectivement. Nous nous en tiendrons uniquement aux faits de la forêt en ce qui concerne ce mémoire. Et vous comprendrez l'appellation diminutif ARDU de notre association.

Ce vécu dont nous vous faisons part, nous espérons qu'il orientera votre vision et votre démarche vers ce que nous pourrions appelés la nouvelle économie régionale. Car nous ne pensons pas que le développement actuel est viable, d'ailleurs si une démarche telle que celle que nous connaissons actuellement a lieu., Ces qu'il y a une certaine reconnaissance du rapport inférieur des retombées économiques régionale versus le rapport de la valeur réelle de la ressource forestière.

Il ne faut pas penser qu'il n'y a que le niveau des redevances en cause dans le fait de l'amointrissement des retombées économiques, tel que la laisse entendre l'avis de l'audience publique. En effet de nombreux facteurs sont en cause, dont entre autres,

- La structure forestière elle-même est une problématique. En effet, elle ne laisse pas de place pour le développement durable réel, car il n'y a que le secteur industriel qui y met ses préoccupations. Et ce secteur en général ne valorise pas l'ensemble des ressources forestières, moins encore les valeurs sociales, esthétiques et scientifique de la forêt. Qui pourtant, font partie intégrante des orientations du Développement Durable.
- Le manque de volonté d'appliquer le rendement accru et cela malgré la soi-disante révisions du régime forestier. Il n'en reste pas moins que dans les faits il n'y a eu que des virgules et des traits d'union qui n'apportent rien de plus en retombées économiques supplémentaires. Pourtant, le rendement forestier québécois est nettement inférieur à celui des pays scandinaves (qui est de 4 à 5 fois supérieures) à l'hectare que le nôtre. Et même celui du Nouveau-Brunswick non seulement est-il supérieur au nôtre au titre de m3 produit à l'hectare, mais avec 1 emploi sur 11 relié à la forêt dans une superficie 21 fois plus petite que la nôtre. Nous sommes loin avec 1 emploi sur 18 seulement.

Alors que l'on se donne le titre de région laboratoire, ou encore "vallée du bois", cela ne changera rien à la non-viabilité de l'actuel système de production générale en ce qui a trait aux ressources, et plus particulièrement à celle de la forêt, versus les retombées collectives possible.

Ce ne sont pas les idées qui manque, ni même la littérature, car cette dernière est plutôt riche comparé aux gestes. Ce sont les actions concrètes. En effet un exemple flagrant de manque de volonté gouvernementale réel d'augmenté les retombées économiques régional en ce qui a trait à la forêt. Qui démontre le côté dont nous attestons de virgule et trait d'union du nouveau régime forestier est sans contre dit le CAF à un A.

Rappelons ici en bref qu'est-ce qu'un CAF un A, en gros il permet à des organismes sans but lucratif, ou communauté autochtone, ou coopérative sans permis d'usine (CAAF) d'obtenir des volumes à coupé et de vendre ses volumes à des usines qui eux détiennent des permis (CAAF) pour le transformé. Pourtant malgré le fait qu'en début 2002, 375 600 M3 supplémentaires de bois résineux furent attribués dans la région, aucun CAF à un A ne fut autorisé. Pourtant, cette mesure faisait parti de ce que le ministre appelait l'utilisation maximale des bois pour de meilleur retombé économique régional. 2 demandeurs avait procédé à une demande régionale. Notre association était l'une d'entre elles, nous avons acheminé la demande écrite au ministre. De plus étant conscient de la nécessité que les usines locales qui en avait fait la demande en avait besoin afin de garantir les emplois de leurs scieries, nous donnions la garantie d'acheminer ses volumes demandé en CAF un A aux usines concernées tel que le ministre le déciderait afin de participer à la consolidation des emplois des dites usines.

Pourtant à titre d'exemple, si nous faisons un calcul rapide au seul niveau des emplois versus la coupe de ses volumes attribué. Nous pourrions noter que le nombre de perte d'emploi enregistré régionalement est énorme...

En effet, notre association au cours des dernières années a procédé a des coupes de bois de manières différentes. Sois avec des chevaux et aussi avec débusquause. Nous vous épargnerons ici le comparatif avec les chevaux, nous contentant de le faire seulement aux niveaux débusquause versus abatteuse et multi-fonctionel. D'ailleurs, a cet effet nous vous avons joint une annexe dans la quelle vous verrez un tableau comparatif des retombées économiques locales et générales et les données utilisées pour le calcul sur une base de volume de coupe égale pour chacune des méthodes

NOTE : L'exemple suivant a été calculé en fonction des semaines nécessaires abattues ébranchées bord de route et cela pour chacune des méthodes

Au seul chapitre des emplois pour la coupe, avec débusquause des volumes totaux attribués soit 375 600 m3. Notre expérimentation nous a démontré que 83 semaines de travail homme sont nécessaires pour la coupe de 5000 m3 de bois. Donc  $375.600m3 / 5000m3 \times 83sem = 6234.96$  semaines de travail homme. / 52 = 119.90 hommes de travail année .

Abatteuse ,  $375 600m3 / 5000m3 \times 20sem=1502$  semaines de travail homme / 52 = 28.89 homme de travail année

Multifonctionel ,  $375 600m3 / 5000m3 \times 15sem=1126$  semaines de travail homme / 52 = 21.66 homme de travail année

Pour les amateurs de pourcentage, et bien, la coupe avec débusquause nécessite 400 % plus de personne qu'avec des Abatteuses et 600 % plus qu'avec des multifonctionnels. Si nous aurions voulu reproduire le même nombre d'emplois avec abatteuse qu'avec les débusquause et bien les volumes nécessaires aurait été de 1 millions 558 milles m3 de bois environ. Et pour la multi des volumes de 2millions cent mille m3 de bois serait nécessaire pour le même nombre d'emplois.

Les résultats sont très révélateurs, en effet n'est-ce pas., pourtant alors même que l'un des objectifs de la révision du régime forestier était de créer plus d'emplois et bien cet objectif faisait parti selon moi d'un amoncellement de virgule et de trait d'union qui font beau chic beau genre..

Mais si nous voulons réellement, collectivement nous orienter vers ce que la tenu de cette audience publique est fait pour , soit maximiser les retombées économiques locales de la ressource qu'est la forêt. Il faudra plus que des discours riches auxquels nous avons été habitués depuis trop longtemps cessent. Et nous devons poser des gestes concrets en fonction d'augmenter les retombés économique de l'exploitation de la forêt versus sa valeur,

D'abord en favorisant ou forçant l'intégration d'entreprise d'économie sociale telle que la nôtre dans les partames de coupe des forestières à la grandeur de la région., Pourquoi des entreprises d'économie sociales me direz vous., Et bien c'est simple, la finalité de l'entreprise privée est la maximisation des profits par définition., Et pour notre association c'est la maximisation des emplois et la rentabilité seulement. Il y a la, toute une différence Messieurs. Nous avons prouvé dans le temps qu'une entreprise d'économie sociale telle que la nôtre peut et crée plus d'emplois que le secteur privé dans le même domaine. Alors si nous prenons 10 % du total des volumes de résineux coupés dans notre région sur forêt publique soit 8,662.600 et bien nous aurions pour

l'économie sociale 866.260 m3 de bois pour la création d'emploi. Soit  $866.260\text{m}^3 / 5000 = 173,252 \times 83 \text{ sem} = 14379,91 \text{ semaines} / 52 = 276,53 \text{ Job annuel}$ .

Mais si nous restons réaliste en ce qui concerne le nombre de semaines possible de travailler a abattre des arbres nous diviserions par 30 alors nous aurions réellement 480 job de créer. Bel exemple de solution sous nos yeux, mais qu'on ne veut pas voir.

Si demain matin j'annonçai la création de 480 nouveaux emplois dans un nouveau domaine, je serai un héros régional dans le contexte actuel.. Mais je dis qu'à partir de la ressource actuelle qui n'est pas exploitée en fonction des retombées maximales pour la collectivité cela est faisable, alors là je suis un fascista. Les entreprises diront qu'il n'y a pas de main d'oeuvre intéressée et capable de la faire ou encore ils prétexteront que nous ne pouvons pas les obligées à faire ce qu'ils ne veulent pas, ils invoqueront leurs droits consentit et patati patata.. Mais le droit fondamental des personnes en régions "c'est d'être capable de vivre pleinement de leurs ressources afin de subvenir à leurs besoins". Et si nous ne pouvons pas nous entendre sur un maigre 10 % des opérations de coupe qui ne changera rien dans l'approvisionnement des usines si ont est incapable de le faire collectivement, c'est qu'on ne veut pas, et que l'exercice actuel n'est pas fait pour chercher des solutions viables, mais pour jeter de la poudre aux yeux....

Vous savez, quant on parle aussi des redevances, nous pourrions augmenté les retombées économiques de ses dernières en allant dans le sens d'en gardé plus chez nous en établissant un programme de maximisation de production forestière pris à même ce montant.. Pourquoi, et bien à l'heure actuelle de nombreux projet de 3 ième transformation ne peuvent voir le jour faute de volume disponible. La production moyenne du territoire forestier est de plus ou moins 1.5 m3 à l'hectare annuellement actuellement. Si on regarde les pays scandinaves eux produisent 4 à 5 fois plus de matière ligneuse à l'hectare que nous, pourquoi ? Parce qu'ils la travaillent, soit par travaux sylvicoles, engraisseage des parterres moins productifs, regarnissage des aires mal régénérées, etc,etc,etc.,

Mais au contraire de nous ils y travaillent réellement et massivement. Alors, nous devrions autorisée plus de travaux en fonction d'augmenté le volume de matière ligneuse a l'hectare afin de pouvoir garantir pour les générations futures un parterre de coupe beaucoup plus productif qui pourra intégrer de nouveau créneau de transformation qui actuellement ne peuvent voir le jour faute de volume disponible. Mais avec des volumes de plus, cela augmentera le niveau d'emploi relié à la forêt. Donc si par hypothèse ont double les travaux sylvicoles en forêt publics et qu'on évalue le nombre d'ouvriers sylvicoles actuel à 400 environs et bien on créera un autre 400 emplois supplémentaires sur forêt publique Car l'ensemble des ouvriers actuel ne suffisent qu'à atteindre un rendement soutenu lequel n'est pas encore au stade de rendement soutenu maximum, donc les ouvriers actuels faisant déjà le maximum dans un temps donné ne peuvent a eu seul faire en double le travail..

Pour ce qui est des volets II, il y aurait 2 points importants à considérer et a apporté des changements..

- 1= Tout d'abord, je crois que nous devrions faire un usage plus intelligent de cette enveloppe en ce qui concerne sa distribution. Ses montants étant des argents publics, prix a même les redevances d'une richesse collective, ils ne devraient pas

servir des intérêts privés. Je m'explique., Je crois que nous devrions en ce qui concerne le privé ne faire que des prêts sans intérêts aux projets soumis et non pas de dons. Car est-il normal que celui qui à partir de bien public finance son développement d'un bien privé ? Moi je dis que non. Et la base de tout cela est simple. Par L'entremise d'un prêt sans intérêt, le privée qui veut prendre un risque le fait et à partir du moment de sa rentabilité il devrait le rembourser. Ce qui permettra de hausser le niveau du fond global dans son ensemble à long terme. Cela favorisera ainsi une plus grande enveloppe totale pour des projets de plus grandes envergures. Ce qui favorisera à long terme l'activité économique générale.

- 2= Vous savez les montants des volets II en principe doivent servir a contribué à l'accroissement de la production forestière , a l'utilisation de nouvelle technique sylvicole axées sur la protection et la mise en valeur du milieu forestier, et maximiser le nombre d'emploi en forêt . Une attention particulière devra être faite à ce niveau. Car je ne crois pas que des montants accordés à des clubs de golfs pour mettre des arbres sur le bord d'un trou participent à l'accroissement de la productivité forestière. Non plus des sommes sur la réfraction de chemin forestier sur des parterres de coupes délaissés par les entreprises afin de permettre a certaines personnes d'avoir accès à des sites de pêche privilégiée. Quand on sait que pour la réparation d'artère forestière plus de 50 % de l'enveloppe y est englouti, je ne crois pas que nous ayons à entretenir des chemins forestiers avec ses montants. Je vous épargnerai la liste des abominations dans l'attribution de ses montants, mais une analyse sérieuse devrait être faite dans l'avenir concernant les objectifs réels de ses montants versus les attributions.

Une meilleure répartition de ses montants devrait être faite en fonction de l'objectif forestier. et une meilleure analyse sur ses projets devrait être faite. Ont devrai priorisé les projets innovateurs de diversification de l'économie forestière et ceux qui apportent une plus valur au territoire en fonction du nombre d'emplois créé aussi et en fonction de favoriser le promoteur collectif telle les corporations sans but lucratif oeuvrant sur les parterres de coupes.

Vous savez Mesdames et Messieurs, la vraie question à se poser est simple. Sommes-nous sérieux en ce qui concerne la volonté de nous développer régionalement. Si oui et bien nous vous avons proposé des pistes de création d'emploi concrètes qui sont réalisables. Car quoi que lon dise et quoi que l'ont fasse nous somme tous citoyens vivant dans un espace régional, dans lequel nous devons nous imposer dans une série de mesure plus concrète pour parvenir a l'atteinte du plein emploi et surtout et avant tout garantir que les retombées économiques de notre richesse qu'est la forêt nous sert aux maximums.

Si la forêt était une banque dans laquelle votre fond de pension s'y trouvait , et que vous appreniez que le nombre d'emplois maximum est équivalent aux intérêts générés dans votre fond de pension personnel. Il est gros a parier que vous tous refuseriez la surmécanisation actuelle pour forcer la main d'oeuvre a coupé avec des sciottes afin d'augmenter le montant des intérêts à votre compte.

Alors quand on parle de développement durable on parle aussi de fond de pension indirectement. Mais on le fait au sens figuré du terme en ce qui a trait à la génération future. Alors, cessons d'être hypocrites, et passons à l'action ! Ce n'est pas vrai que le nombre d'emploi en foresterie ne peut pas être augmenté, ce n'est que la volonté de le faire qui manque.,Et nous l'avons prouvé en tant qu'organisme que ses réalisable...

## ANNEXE A

### Base de calcul des retombées économiques locales collectives :

#### Définition :

- Les retombées locales qui sont les salaires nets versés aux travailleurs, se nomme ainsi car ces argents son directement injectés localement en achat de biens et services. On peut les considérer comme retombés directes.
- Les retombées gouvernementales ( Sociales) soit les impôts et avantages marginaux payés au gouvernement des 2 paliers, que nous pouvons considérer comme retombés directes, car elles entrent dans les coffres de l'état.
- Les retombées indirectes chiffrables que sont celles des montants d'assurance-chômage sauvés par le fait que les travailleurs en période de travail ne retirent pas de prestations, et représentent des économies collectives.

Notez que les taxes TPS et TVQ ne sont pas calculées dans aucune des méthodes .

La méthode de calcul à tenu compte des formes d'intervention ci-bas :

- **Série 1 A** qui est celle avec abatteuse
- **Série 2 B** qui est celle avec multifonctionnelle
- **Série 3 C** avec débusqueuse.

Le calcul, dans ce tableau s'est fait en tenant compte des retombées économiques (totales) des différentes formes.

Notez ; pour ce qui est des rendements des formes, A, B, nous avons donc procédé par investigation des rendements de ces formes d'intervention.

A : Multifonctionnelle produit en moyenne 2000 m3 semaine à raison de 2 hommes sur 2 quarts de travail. Et pour sortir le bois bord de route, le rendement est équivalent.

B : Le travail avec l'abatteuse nous avons pris comme hypothèse qu'elle ne faisait qu'abattre son bois à raison de 2000 m3 semaine et que cela nécessitait un transporteur bord de route et une ébrancheuse; ces deux derniers avec des rendements équivalents semaine sur deux quarts de travail..

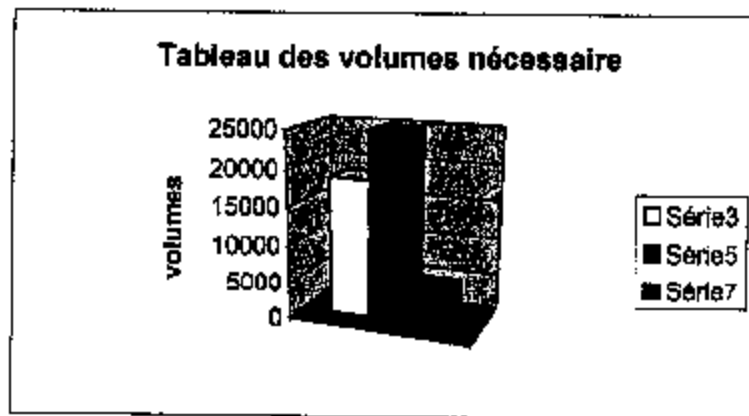
Nous avons pris comme base générale que chacune avait à produire 5000 mètres cubes de bois.

Notez aussi que nous avons considéré des salaires plus élevés en ce qui concerne les travailleurs de A et B.

Pour ce qui est de l'assurance-chômage sauvée avec chacune des méthodes. Il va sans dire nous devons utiliser une unité de mesure égale à chacune des méthodes, et cela en ce qui concerne le montant de prestation. Nous avons donc pris comme hypothèse de calcul que le chômeur type reçoit un montant de 350.00 par semaine.

	Abatteuse	Multi	Débusqueuse
	A	B	ARDU C
Nb semaine travail	20	15	83
Sal net semaine homme	521,00 \$	521,00 \$	448,56 \$
Total des salaires versé	10 420,00 \$	7 815,00 \$	37 064,48 \$
nb m3 5000			
Retombé local au m3	2,08 \$	1,56 \$	7,41 \$
Retour au gouvernement	5 069,33 \$	3 802,00 \$	18 031,87 \$
Chômage sauvé a raison de 350.00 par semaine	7 000,00 \$	5 250,00 \$	29 050,00 \$
Retombé social collective au m3	2,41 \$	1,81 \$	9,42 \$
Tôt retombé loc, social	4,50 \$	3,37 \$	16,83 \$
Grand total des revenus collectif			
Calcul vol nécessaire pour égaliser rentabilité	4,50	3,37	16,83
Volume abattus	5000	5000	5000
	3,74	1,99	
	A	B	C
	18708	24944	5000

0.4865





**Comparatif des retombés économiques collectives pour 5000 m3 de bois**  
**Série 1 = Abatteuse**  
**Série 2 = Multifonctionnelle**  
**Série 3 = Débusqueuse**

